

Séance du mardi 25 février 2020

L'an deux mil dix-neuf, le mardi dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Diane ROULAND,

Étaient présents : Mme Diane ROULAND, MM. Sébastien RAGOT ; Vincent LANOE, Jérôme RENARD, Mmes Danielle BRUSADELLI, Cécilia CERREDO, Yvette VALLÉE, Alexandra FONTAINE, Patricia DOUILLET,

Absents excusés : MM. Nicolas RICHARD, Arnaud ROBILLARD

Retard : Mme Cécilia CERREDO

Secrétaire de séance : Mme Alexandra FONTAINE

Mme la Maire propose :

L'approbation du conseil municipal du 28 janvier 2020.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres présents (8).

Madame Le Maire propose un rajout : Plan de financement.

Le rajout est accepté à l'unanimité des membres présents (8).

Arrivée de Madame CERREDO

Présentation du Compte Administratif 2019

Monsieur Jérôme RENARD adjoint au maire présente le détail compte par compte de l'exercice 2019.

L'approbation du compte de gestion ainsi que le compte administratif seront votés lors du prochain conseil municipal.

2020-09 VOTE DES TAUX 2020

7.2 Fiscalité

Considérant la nécessité de préparer le budget primitif 2020.

Madame le Maire rappelle les taux pratiqués en 2019 (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti ce qui représentait un total produits perçus de 192 266 € pour 2019).

Elle propose ensuite de maintenir les taux.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents (tour de table), le conseil municipal décide du maintien des taux, applicables comme suit :

Taxe habitation : **16.82 %**

Taxe foncier bâti : **27.04 % ;**

Taxe foncière non-bâti : **54.62 %.**

1.4 autres types de contrats

Madame le Maire précise qu'un contrat pluriannuel avec le Laboratoire Départemental est en cours (**contrat** d'une durée de 1 an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, renouvelable par tacite reconduction et que les montants sont susceptibles d'évoluer) ; il est rappelé :

- qu'il n'existe pas d'obligation expresse de prévoir des analyses, toutefois, des procédures d'hygiène et de sécurité devant être mises en place, ce dispositif demeure un bon outil et permet une traçabilité.
- que les analyses d'eau sont réalisées régulièrement par le S.I.V.M le Horps.

Les propositions sont les suivantes (4 fois /an - 1 contrôle denrée et 3 lames de surface) :

Analyses des denrées : 271,54 € T.T.C. et contrôle des surfaces : 85,82 €.

Il est également proposé d'ajouter une fois par an ; la recherche de Salmonelle (pour 28.24 € hors taxes) ainsi que la recherche de Listeria (pour 27,22 € hors taxes).

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'assemblée délibérante :

Retient la proposition du Laboratoire Départemental .

Autorise Madame le Maire à ordonner le mandatement des sommes dues - article 6156.

7.1 Décisions budgétaires

Considérant que le redécoupage des terrains va impacter les terrains mis en location aux frères Appert ;

Considérant qu'il sera demandé aux frères Appert de reclôturer le nouveau découpage ;

Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante de ne pas demander de compensations financières pour l'année 2020.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, l'Assemblée délibérante approuve ladite proposition.

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Vu les délibérations :

- 2017-80
- 2018-34
- 2019-30
- 2019-42
- 2019-79
- 2019-87

Considérant, les demandes de subventions déjà effectuées par le Conseil Municipal.

Considérant, que la commune pourrait être éligible à d'autres subventions, notamment auprès de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs au titre du contrat de ruralité.

Considérant, que la commune ne dispose pas d'aire de jeux, un chiffrage de ce type de projet a été lancé.

Il existe une possibilité d'avoir 1 730 € par le contrat de ruralité (état) pour les toilettes publiques et l'aire de jeux.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal l'estimation réactualisée des travaux sur la commune.

Dépenses			Recettes	
Postes	Montants HT	TTC	Organismes	Montants HT
PHASE 1 - 2019				
poteau incendie	1100	1320	Contrat de territoire enveloppe communale	6649
Effacement des réseaux	25950	31140	Autofinancement	20401
SOUS -TOTAL 1	27050	32460	SOUS -TOTAL 1	27050
PHASE 2 - 2020				
Réseau d'eaux pluviales	23860	28632	DETR	18300
Aménagement rue principale	18433,8	22120,56	Contrat de territoire « enveloppe libre » EPCI - CCMA	25000
sécurisation de la traversée d'une rue (plateau surélevé), aménagement d'une zone piétonne PMR	18706,2	22447,44	Amendes de police	4608
Aménagement du parking Toilette publiques végétalisation	8000	9600	Pacte Régional pour la Ruralité	12200
Etude /maitrise d'oeuvre	11300	13560	Autofinancement	20192
SOUS -TOTAL 2	80300	96360	SOUS -TOTAL 2	80300
TOTAL	107350	128820	TOTAL	107350

30% de 61000 €

25% de 18706,2€

20% de 61000€

		Recettes		
	Postes de dépenses	Montants HT	Organismes	Montants HT %
aire de jeux	achat de matériel	7085	Contrat de ruralité état	1730 11,86
			DETR	2917 20
	terrassement/graviers	2500	Pacte régional de ruralité	4000 27,42
parking et cheminement PMR		5000	Autofinancement	5938 40,72
	Total	14585	Total	14585 100

Après un tour de table et à l'unanimité le Conseil Municipal APPROUVE le tableau de financement et AUTORISE Madame la Maire à monter les dossiers de subventions auprès de tous les organismes possibles.

Madame La Maire informe le Conseil que les panneaux d'affichage ont été reçus.

Les tables de piques-niques sont montées mais pas installées (terrain trop humide) ; le sentier pédestre qui passe par l'étang a été entretenu.

Du remblai est proposé aux agriculteurs pour les chemins.

Les devis pour les toilettes publiques sont en cours.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la commission électorale s'est réunie le jeudi 20 février 2020, elle été présidée par Mme BRUSADELLI, il y a désormais 271 inscrits sur les listes électorales avec 16 nouveaux inscrits et 23 radiations.

La convention d'occupation du terrain communal occupé par M. et Mme BODEY dans le bourg a été révoquée, par courrier, courant février.

La commande d'une urne et un isoloir PMR sont à l'étude (coût 550 € hors taxes) afin de pouvoir couvrir la double élection qui aura lieu en 2021 (Conseillers départementaux et Conseillers régionaux). L'isoloir pourrait être réalisé en interne.

Affaires diverses

Après réflexion, les bons d'achats pour récompenser les jeunes bénévoles de la commune ont été achetés directement par Madame La Maire sur ses propres deniers.

La personne qui a eu un accrochage avec la toiture de l'Eglise a été retrouvée, un constat a été réalisé.